



Collège Gambetta
47 105 rue du Président Wilson
46000 Cahors
Tél : 05.65.20.30.30
Portable : 06.14.92.26.37
Mail : 0460006g-gest@ac-toulouse.fr

DEMANDE DEVIS GAZ

A- LA COLLECTIVITE :

Pouvoir adjudicateur : Collège Gambetta de Cahors
Représenté par : M. CREPET Jean, Principal
Siret : 19460006000017

Adresse d'envoi ou de dépôt des devis :
Collège Gambetta
105 rue du président Wilson
46 000 Cahors

Ou par voie électronique : 0460006g-gest@ac-toulouse.fr
Ou sur l'interface AJI

B- DEVIS :

1- Objet du devis :

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DU GAZ au Collège Gambetta de Cahors.
Le collège dispose de deux points de livraison Gaz

- Collège Gambetta : Identifiant PCE : GI055801
- Collège Gambetta Bâtiment H : Identifiant PCE : GI120386
- Date et heure limite de réception des offres : 21 mai 2019 à 12 h.
- Date de réunion de la commission : 23 mai 2019

2- Engagement de consommation :

- Durée de 2 ans du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.
- L'offre ne devra contenir aucun engagement de consommation, aussi bien minimum que maximum. Il ne pourra y avoir de pénalité sous quelque forme que ce soit si la consommation annuelle n'est identique à l'estimation de la consommation.
- Le fournisseur assure un rôle d'intermédiaire avec l'opérateur de réseau.

- Le fournisseur est tenu d'assurer la continuité de la fourniture de gaz.

3 - Facturation et règlement :

- Unité monétaire et paiement des factures :

L'unité monétaire est l'euro.

Les consommations seront relevées mensuellement sur la base de la consommation effective.

Le titulaire adresse mensuellement la facture à l'établissement. Le règlement interviendra par virement administratif dans les délais règlementaires.

- Les prix seront fixes sur la durée du contrat.

Les propositions devront faire apparaître clairement le prix détaillé avec:

le prix applicable au MWh de gaz consommé, en euro HT par MWh

le prix de l'abonnement en euro HT

les taxes (CTA : Contribution tarifaire d'acheminement transport et distribution et

TICGN taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel dont CTSSG

contribution tarif spécial solidarité gaz)

- Délai d'exécution : du 01/07/2019 au 30/06/2021.

- Critères de choix des offres :

*Le prix HT de la fourniture du gaz et acheminement 90%

*L'organisation et les moyens humains mis en place pour répondre au suivi du contrat et services associés : 10 %

- Les offres doivent être valables jusqu'au 30 juin afin de laisser au collège la possibilité de réunir la commission et de procéder à l'analyse et aux notifications.

4- Assurance :

Le titulaire doit justifier qu'il est couvert par une assurance garantissant sa responsabilité pour couvrir la réparation de tous les dommages humains, matériels et financiers causés par une faute professionnelle, intentionnelle ou non, résultant d'une interruption de mise à disposition du gaz.

Le Principal

Jean CREPET

